

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_0389

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : **Marché 23.172 relatif à la location et à la maintenance d'une machine à affranchir**

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 20/12/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision 0389 location et maintenance d_une machine _ affranchir.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

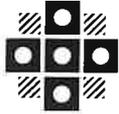
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231220-DCP_0389-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/12/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0389

Objet : Marché n°23.172 - Location et maintenance d'une machine à affranchir

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 19 octobre 2023 en vue de l'acquisition et de la maintenance d'une machine à affranchir ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.172 relatif à la location et à la maintenance d'une machine à affranchir avec la société QUADIENT FRANCE pour un montant maximum de commande annuel de 7000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa notification. Il est reconductible 3 fois pour la même durée.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **20 DEC. 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **20 DEC. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **20 DEC. 2023**